

LÉGISLATURE 2020-2025 DÉLIBÉRATION PR-1545 SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

Uzma Khamis Vannini

Crédit complémentaire de 5126,63 francs en vue du bouclement du crédit d'étude relatif à l'élaboration du plan stratégique de végétalisation (PR-1545)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 60 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit d'étude de 150 000 francs voté le 15 janvier 2013 (PR-1002/7), relatif à l'élaboration du plan stratégique de végétalisation (PSV), un crédit complémentaire de 5126,63 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en une annuité.

	Certifié conforme:	
Le Secrétaire :		La Présidente:

Afain de Kalbermatten